

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION  
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-0895 rév. 10**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :  
*The French Committee for Accreditation certifies that :*

**IN AURIS  
2 IMPASSE DES PINS DE BERTRAND  
83480 PUGET-SUR-ARGENS**

**SIREN : 530545847**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020:2012**  
*fulfils the requirements of the standard :*  
et aux règles d'application du Cofrac  
*and Cofrac rules of application*  
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.  
*A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.*

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

**SERVICES / SERVICES**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

**3-0895 rév. 10**

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.  
*and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.  
*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *Granting date* : **18/01/2021**  
Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/08/2025**

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

La Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services,  
*Pole manager - Building / Industries / Services,*

**Diane JARRY**

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.  
*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-0895 Rév. 9.  
*This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-0895 Rév. 9.*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## ANNEXE TECHNIQUE

### N° 3-0895 rév. 10

Organisme d'inspection accrédité :

**IN AURIS**
**2 IMPASSE DES PINS DE BERTRAND  
83480 PUGET-SUR-ARGENS**

#### PORTEE D'ACCREDITATION

#### N° 16 - SERVICES

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
<b>16.1 - Tourisme</b>	
16.1.1 - Inspections relatives au classement des hébergements touristiques marchands # <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ a) Inspection des hôtels de tourisme ne nécessitant pas de visite mystère (de catégorie 1* à 3*) #</li> <li>➤ b) Inspection des hôtels de tourisme nécessitant une visite mystère (de catégorie 4* et 5*) #</li> <li>➤ c) Inspections des résidences de tourisme #</li> <li>➤ d) Inspections des villages de vacances #</li> </ul>	Code du tourisme (Parties législative et réglementaire) - Livre troisième - Titres I, II et III  Arrêté du 23 décembre 2009 modifié fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme et ses annexes  Guide de contrôle du tableau de classement hôtelier  Arrêté du 23 décembre 2009 modifié fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme et ses annexes  Guide de contrôle du tableau de classement hôtelier  Arrêté du 10 avril 2019 fixant les normes et la procédure de classement des résidences de tourisme  Guide 2019 du tableau de classement des résidences de tourisme  Arrêté du 6 juillet 2010 modifié fixant les normes et la procédure de classement des villages de vacances  Guide de contrôle du tableau de classement des villages de vacances

<p>➤ e) Inspections des terrains de camping et de caravanage # et des parcs résidentiels de loisirs sous régime hôteliers #</p>	<p>Arrêté du 10 avril 2019 fixant les normes et la procédure de classement des terrains de camping et de caravanage et des parcs résidentiels de loisirs</p> <p>Guide 2019 du tableau de classement des terrains de camping et de caravanage et des parcs résidentiels de loisirs</p> <p>Guide de contrôle camping catégorie "Aire naturelle"</p>
<p>➤ f) Inspections des meublés de tourisme #</p>	<p>Arrêté du 2 août 2010 modifié fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme</p> <p>Guide de contrôle du tableau de classement des meublés de tourisme</p>

## Section Inspection

**Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée**

<b>IMPLANTATIONS</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>TELEPHONE</b>
Agence de PUGET-SUR-ARGENS	2 IMPASSE DES PINS DE BERTRAND  83480 PUGET-SUR-ARGENS	06 71 38 28 18

Date de prise d'effet : **18/01/2021**

Le Responsable d'Accréditation Pilote  
*The Pilot Accreditation Manager*

**Guillaume DELAGE**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-0895 Rév. 9.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr